
Soutien à la mobilité douce

Passez aux transports publics !

Votre commune offre une **participation financière de 100.- CHF aux 100 premiers seniors et 400 premiers juniors** qui achèteront un abonnement annuel de transports publics unireso ou Léman Pass (nouveau ou renouvellement) en suivant la procédure décrite sur notre site internet www.thonex.ch.

Tout se passe désormais en ligne. Simple et pratique !

- ✚ Les **SENIORS** (personnes en âge d'AVS) peuvent **s'inscrire du 1^{er} février au 15 novembre 2022** et **acheter leur abonnement entre le 1^{er} février et le 30 novembre 2022**.
- ✚ Les **JUNIORS** (de 6 à 24 ans révolus) peuvent **s'inscrire du 1^{er} février au 15 novembre 2022** et **acheter leur abonnement entre le 1^{er} février et le 30 novembre 2022**.

La subvention communale de 100.- CHF n'est pas cumulable avec la subvention de l'employeur pour les jeunes en apprentissage ou en emploi.

ATTENTION ! Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune.

<https://www.thonex.ch/vivre-a-thonex/mes-aides/subventions-tpg/>

Marche à suivre

Connectez-vous sur : <https://webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>

1. Saisissez le nom « Thônex » puis sélectionnez l'action Thônex Senior ou Thônex Junior (selon votre âge) dans le menu déroulant « offre de ma commune » ;
2. Inscrivez-vous à l'une de ces deux actions. La Commune recevra votre inscription et la validera si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée **lors de l'achat final de l'abonnement** (dans la limite des quotas disponibles). Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des TPG. Si vous souhaitez vous rendre en agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.

ATTENTION ! Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le service relation clientèle des TPG au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).

Pas de compte webshop TPG?

Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez-vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne, une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie.

Vidéo d'aide : <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Carte SwissPass

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass. Rendez-vous sur <https://www.swisspass.ch/auth/login?lang=fr> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence TPG pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 2).

CFF

Actuellement, les CFF ne participent pas aux actions de subvention TPG 2022. Il est par conséquent obligatoire de se présenter dans les agences TPG ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel pour bénéficier de sa subvention.

